Nº 11F0019M au catalogue — Nº 396
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-09387-1

Direction des études analytiques : documents de recherche

Obtention de la résidence permanente par les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une étude par panel des résultats sur le marché du travail avant et après le changement de statut

par Wen Ci, Feng Hou et René Morissette

Date de diffusion : le 21 septembre 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Obtention de la résidence permanente par les travailleurs étrangers temporaires au Canada : une étude par panel des résultats sur le marché du travail avant et après le changement de statut

par

Wen Ci, Feng Hou et René Morissette

Division de l'analyse sociale et de la modélisation
Statistique Canada

11F0019M Nº 396
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-09387-1

Septembre 2017

Direction des études analytiques
Documents de recherche

La série Direction des études analytiques : documents de recherche permet de faire connaître les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques et les collaborateurs. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, l'immigration, la scolarité et les compétences, la mobilité du revenu, le bien-être, le vieillissement, la dynamique des entreprises, la productivité, les transitions économiques et la géographie économique. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Tous les documents de la série Direction des études analytiques : documents de recherche font l'objet d'une révision interne et d'une révision par les pairs. Cette démarche vise à faire en sorte que les documents soient conformes au mandat de Statistique Canada à titre d'organisme statistique gouvernemental et qu'ils respectent les normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Table des matières

Résumé **5**

Sommaire **6**

1 Introduction **7**

2 Diversité des travailleurs étrangers temporaires et effets différentiels possibles de la transition vers la résidence permanente **9**

2.1 Travailleurs étrangers temporaires possédant des permis de travail restreints 12

2.2 Travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés 13

2.3 Autres travailleurs étrangers temporaires 14

3 Données et méthodologie **14**

3.1 Données 14

3.2 Méthodologie 15

4 Résultats **16**

4.1 Données descriptives 16

4.2 Résultats de régression 20

5 Conclusion **28**

6 Tableau en annexe **30**

Bibliographie **31**

Résumé

Fondée sur un ensemble de données administratives unique en son genre, la présente étude porte sur les trajectoires des travailleurs étrangers temporaires (TET) en matière d'emploi et de gains au cours des quelques années qui précèdent et qui suivent leur obtention du statut de résident permanent au Canada. Lorsque l'intégration des TET au marché du travail suit une trajectoire lisse en l'absence de la résidence permanente, il est plausible que tout coude observé dans leurs taux d'emploi et leurs gains pendant ou après l'année de leur transition au statut de résident permanent soit attribuable à l'obtention de ce statut. La principale conclusion de l'étude est que les résultats sur le marché du travail de différents groupes de TET au Canada suivent des tendances temporelles différentes en fonction du niveau de compétence des TET et du type de permis de travail qu'ils possèdent. L'amélioration des résultats sur le marché du travail découlant de l'obtention de la résidence permanente semble être plus marquée pour les TET qui possèdent généralement un permis de travail ouvert et pour les aides familiaux résidants que pour les TET hautement qualifiés.

Mots clés : Travailleurs étrangers temporaires, changement de statut, emploi, gains, ensemble de données administratives

Sommaire

Les travailleurs étrangers temporaires (TET) représentent une importante source de main-d'œuvre pour le Canada. Leur transition vers la résidence permanente peut avoir des répercussions économiques importantes, notamment en ce qui a trait à leurs trajectoires en matière d'emploi et de gains. L'effet du changement de statut peut varier entre les différentes catégories de TET qui entrent au Canada sous des conditions et modalités différentes. La question de savoir si les résultats sur le marché du travail des TET changent ou non considérablement après l'obtention de leur résidence permanente est donc une question empirique. À la connaissance des auteurs, cette question était, à ce jour, demeurée sans réponse.

La présente étude a pour but de combler cette lacune. Fondée sur les données couplées du fichier des résidents temporaires, du fichier d'établissement des immigrants et de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés, elle propose un examen de la façon dont les TET s'en tirent avant et après avoir obtenu leur résidence permanente au Canada.

L'étude vient compléter la documentation existante sur la manière dont les immigrants s'en tirent sur le marché du travail de leur pays d'accueil après avoir réalisé certaines transitions clés (p. ex., après avoir obtenu leur citoyenneté). Devenir un résident permanent après avoir été un TET est une transition qui peut avoir des répercussions économiques importantes sur les personnes nées à l'étranger en ce qui concerne leurs résultats sur le marché du travail de leur pays d'accueil.

Portant principalement sur les personnes qui étaient âgées de 25 à 40 ans à leur arrivée, qui ont été identifiées en tant que TET au moins une fois entre 1996 et 2005 et qui ont obtenu la résidence permanente à un moment donné entre 1997 et 2012, l'étude démontre qu'il est inapproprié de considérer les TET comme un groupe homogène. Puisqu'ils possèdent des niveaux de compétence et de scolarité différents, gagnent des salaires très différents et composent avec des conditions de travail différentes, les TET de différentes catégories peuvent connaître une évolution professionnelle différente après avoir obtenu leur résidence permanente.

Lorsque l'expérience accumulée sur le marché du travail canadien se traduit par une amélioration progressive des possibilités d'emploi des TET (c.-à-d. lorsque l'intégration de ces derniers au marché du travail suit une trajectoire lisse en l'absence de la résidence permanente), il est plausible que tout coude observé dans leurs taux d'emploi et leurs gains pendant ou après l'année de leur transition au statut de résident permanent soit attribuable à l'obtention de ce statut.

Dans l'ensemble, l'étude révèle que, selon les hypothèses énoncées ci-dessus, les améliorations découlant de l'obtention de la résidence permanente semblent être plus importantes pour les TET appartenant au groupe Autres intérêts canadiens qui possèdent généralement un permis de travail ouvert et pour les aidants familiaux résidants que pour les TET hautement qualifiés.

1 Introduction

La migration internationale est de plus en plus diversifiée (Vertovec, 2007). L'un des principaux facteurs à l'origine de cette diversification est la différenciation des types de migrants, par exemple les migrants sans papiers par opposition aux migrants légaux, les travailleurs étrangers temporaires (TET) par opposition aux résidents permanents, les étudiants internationaux par opposition aux travailleurs migrants et les réfugiés par opposition aux immigrants de la composante économique (Meissner et Vertovec, 2015). Les migrants internationaux peuvent en outre passer d'un type à un autre. Étant donné que les différents types de migration s'accompagnent de possibilités et de droits différents dans le pays d'accueil, les transitions d'un statut à un autre peuvent entraîner des changements notables en ce qui a trait aux comportements des migrants et des résultats que ces derniers obtiennent sur le plan économique.

De nombreuses études antérieures se sont intéressées à deux importants types de transition : la naturalisation (c.-à-d. la transition d'immigrant à citoyen) et la légalisation. Bratsberg, Ragan et Nasir (2002) ont démontré que la naturalisation entraîne une accélération de la croissance des gains pour les jeunes immigrants de sexe masculin aux États-Unis. Ils soutiennent que la naturalisation fait progresser le salaire de façon considérable en éliminant les obstacles à l'emploi (accès aux emplois du secteur public, aux emplois syndiqués et aux emplois de cols blancs) et en laissant présager aux employeurs une stabilité d'emploi. Il est possible également que les immigrants naturalisés investissent dans des aspects du capital humain propres au pays d'accueil, ce qui se traduit par une augmentation graduelle de leurs gains. D'autres études européennes et nord-américaines ont abouti à des résultats similaires (DeVoretz et Pivnenko, 2005; Fougère et Safi, 2009; Zhou et Lee, 2013; Ivles et King, 2012; Steinhardt, 2012). En revanche, Bratsberg et Raaum (2011) ont constaté que la citoyenneté n'avait aucune incidence positive, et avait même une incidence négative, sur les résultats des immigrants sur le marché du travail en Norvège. Les différences sur le plan de la structure du marché du travail entre les États-Unis et la Norvège et le taux élevé d'absence temporaire du pays d'accueil chez les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté norvégienne sont proposés comme des explications possibles de ces résultats négatifs.

D'autres études ont porté sur la légalisation d'immigrants antérieurement clandestins aux États-Unis au milieu des années 1980. En 1986, les immigrants clandestins aux États-Unis se sont vus accorder l'amnistie en vertu de l'*Immigration Reform and Control Act*, ce qui a donné lieu à une expérience naturelle que les chercheurs ont abondamment mise à profit pour étudier l'incidence de la légalisation sur les résultats des immigrants sur le marché du travail. Bien que la plupart des études aient mené à la conclusion que la légalisation se traduisait par des gains plus élevés (Steigleder et Sparber, 2015; Lozano et Sorensen, 2011; Amuedo-Dorantes et Bansak, 2011; Kossoudji et Cobb-Clark, 2002; Sisk, 2012; Hotchkiss et Quispe-Agnoli, 2009; Barcellos, 2010; Borjas et Tienda, 1993), certaines études n'ont révélé aucun effet (Lofstrom, Hill et Hayes, 2010; Orrenius et Zavodny, 2006). La légalisation confère plusieurs avantages, dont de meilleures possibilités d'emploi, une mobilité professionnelle accrue et, par conséquence, un pouvoir de négociation supérieur et un salaire plus élevé. Cependant, la légalisation peut également se traduire par des probabilités d'emploi plus faibles. L'une des raisons à l'origine de cette situation est que l'obtention du statut juridique procure un meilleur accès à l'assurance-emploi et à d'autres programmes sociaux, ce qui peut faire augmenter le salaire minimum accepté des personnes qui travaillaient antérieurement illégalement et, ainsi, amener ces dernières à refuser des emplois qu'elles auraient acceptés autrement (Amuedo-Dorantes et Bansak, 2011; Barcellos, 2010).

Alors que les effets de la naturalisation et de la légalisation ont reçu beaucoup d'attention, peu d'études se sont, en revanche, intéressées à la transition des TET vers la résidence permanente. En Occident, de nombreux pays développés comptent sur les TET pour introduire de nouvelles

compétences au sein de l'économie et remédier à des pénuries de compétences professionnelles ou de main-d'œuvre à l'échelle locale. Bien que les pays d'accueil disposent souvent de règlements stricts pour empêcher ou limiter la transition des TET du statut de travailleur temporaire vers celui de résident permanent, certains sélectionnent aussi activement leurs résidents permanents parmi les TET (Howe et Owens, 2016). Par exemple, au début des années 2010, l'Australie a sélectionné 60 % de ses immigrants qualifiés parmi des travailleurs étrangers temporaires auparavant parrainés par des employeurs ou d'anciens étudiants internationaux qui avaient trouvé du travail après avoir obtenu leur diplôme d'établissements d'enseignement australiens (Gregory, 2014). Aux États-Unis, de nombreux immigrants de la composante économique hautement qualifiés, qui occupaient initialement un emploi en vertu d'un visa de travail temporaire, ont par la suite été parrainés par leurs employeurs pour l'obtention de leur résidence permanente (Hao, 2013; Lowell et Avato, 2014). Au Canada, environ 17 % des TET qui sont arrivés pendant les années 2000 sont devenus des résidents permanents au cours de la période de cinq ans qui a suivi l'obtention de leur permis de travail initial (Lu et Hou, 2017).

Les effets potentiels de la transition du statut de travailleur temporaire vers celui de résident permanent peuvent différer de ceux de la légalisation et de la naturalisation à de nombreux égards. Comparativement aux migrants clandestins ou sans papiers aux États-Unis, les TET sont légalement autorisés à travailler dans le pays d'accueil du moment qu'ils possèdent un permis de travail valide. Au Canada, les TET parrainés par un employeur peuvent obtenir un permis de travail uniquement après que l'employeur a démontré qu'il n'a trouvé aucun employé comparable sur le marché du travail local, si bien que ces TET ont souvent un emploi qui les attend à leur arrivée. De plus, les employeurs canadiens sont tenus de verser aux TET les salaires qui sont en vigueur; des inquiétudes ont toutefois été exprimées publiquement quant à la mesure dans laquelle cette exigence est bien respectée dans tous les cas. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la transition d'un statut juridique temporaire vers un statut de résident permanent puisse ne pas accroître autant les possibilités économiques des TET que la légalisation accroît celles des migrants sans papiers.

Inversement, la transition vers la résidence permanente peut procurer aux TET une gamme de possibilités économiques relativement plus large que celle que la naturalisation procure aux résidents permanents. À la différence des résidents permanents, de nombreux TET sont autorisés à travailler uniquement pour un employeur précis ou à exercer un métier précis. Leur mobilité professionnelle restreinte et la nature présumée temporaire de leur emploi peuvent les placer dans une position défavorable du point de vue d'une négociation salariale. La levée de ce genre de restrictions professionnelles permettrait aux anciens TET de chercher un emploi dans l'ensemble du marché du travail. La résidence permanente donne également aux employeurs potentiels l'assurance qu'ils ne perdront pas leurs employés du fait que leurs permis de travail n'ont pas été renouvelés. Cependant, pour les TET ayant obtenu la résidence permanente, le fait d'occuper un emploi n'est plus une condition à respecter pour pouvoir demeurer dans le pays d'accueil en toute légalité. Ainsi, d'anciens TET peuvent quitter le marché du travail pour poursuivre leur formation, avoir ou élever des enfants ou s'adonner à d'autres occupations.

De façon plus importante encore, les TET forment un groupe très hétérogène en ce qui a trait aux compétences et aux restrictions dont s'accompagnent leurs permis de travail. Pour les TET qui possèdent un permis de travail restreint (c.-à-d. ceux qui sont liés à un employeur précis), la transition vers la résidence permanente élargit le bassin d'employeurs qu'ils peuvent solliciter lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi, ce qui peut accroître leurs possibilités d'emploi et, par la même occasion, faire augmenter leurs gains. Néanmoins, il arrive que la transition vers la résidence permanente n'ait que peu d'incidence sur les résultats de certains autres TET sur le marché du travail. Plus précisément, les TET hautement qualifiés à l'emploi d'entreprises offrant des salaires élevés peuvent suivre une trajectoire relativement rectiligne en matière d'emploi et de gains au cours des années qui précèdent et qui suivent l'obtention de leur résidence permanente, simplement parce qu'ils gagnaient déjà un bon salaire avant la transition. La question de savoir si les résultats sur le marché du travail des TET au Canada varient ou non

considérablement après l'obtention de leur résidence permanente est donc une question empirique. À la connaissance des auteurs, cette question était, à ce jour, demeurée sans réponse.

La présente étude a pour but de combler cette lacune. Fondée sur les données couplées du fichier des résidents temporaires (FRT), du fichier d'établissement des immigrants (FEI) et de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCDEE), elle propose un examen de la façon dont les TET s'en tirent avant et après avoir obtenu leur résidence permanente au Canada. Plusieurs hypothèses sont explorées en ce qui concerne les répercussions de la résidence permanente sur les trajectoires en matière d'emploi et de gains. Chacune de ces hypothèses est vérifiée à l'aide de modèles de régression qui tiennent compte de l'hétérogénéité des personnes non observée invariable dans le temps.

Selon les résultats de l'étude, il serait inapproprié de considérer les TET comme un groupe homogène. Les TET des différentes catégories peuvent afficher une évolution professionnelle différente après leur transition vers la résidence permanente, parce qu'ils possèdent des niveaux de compétences et de scolarité différents, et qu'avant la transition, ils gagnaient des salaires très différents et étaient assujettis à des conditions de travail différentes. Lorsque l'expérience accumulée sur le marché du travail canadien se traduit par une amélioration progressive des possibilités d'emploi des TET (c.-à-d. lorsque l'intégration de ces derniers au marché du travail suit une trajectoire lisse en l'absence de la résidence permanente), il est plausible que tout coude observé dans leurs taux d'emploi et leurs gains pendant l'année au cours de laquelle ils deviennent des résidents permanents soit attribuable à leur transition au statut de résident permanent. L'étude met en lumière des éléments probants qui concordent avec ce point de vue dans le cas des TET possédant un permis de travail ouvert. Dans le cas des autres TET, il n'existe pas, de façon générale, de preuves convaincantes pour corroborer ce point de vue.

Le document est structuré comme suit : à la section 2, nous présentons le contexte institutionnel du programme concernant les TET au Canada et formulons trois hypothèses qui sont ensuite vérifiées; la section 3 contient un exposé des sources de données et des méthodes utilisées; à la section 4 nous présentons les données descriptives et les résultats de régression; enfin, nous présentons les conclusions de l'étude à la section 5[1].

2 Diversité des travailleurs étrangers temporaires et effets différentiels possibles de la transition vers la résidence permanente

Les TET constituent une source importante de main-d'œuvre pour le Canada. De 1995 à 2014, le nombre de titulaires d'un permis de travail valide de nationalité étrangère présents au Canada est passé de 52 000, ou 0,4 % des travailleurs du Canada, à 353 000, ou 2 % des travailleurs du pays (Citoyenneté et immigration Canada, 2014). Le programme canadien pour les TET a été conçu à l'origine pour remédier temporairement à des pénuries de main-d'œuvre locale. Au fil des ans, le programme pour les TET a évolué pour inclure les personnes possédant différents types de permis de travail assortis de diverses conditions de travail, et il est maintenant organisé en deux programmes distincts : le Programme de mobilité internationale (PMI) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Le PTET concerne les catégories qui requièrent

1. Ces dernières années, le gouvernement a élargi le rôle que les employeurs jouent dans la sélection des immigrants de la composante économique en instaurant la catégorie de l'expérience canadienne et en faisant la promotion des programmes des candidats des provinces et des territoires. Ces programmes accordent généralement un poids accru à l'expérience de travail canadienne pertinente lors de l'évaluation des dossiers d'immigrants potentiels, ce qui facilite la transition des TET vers la résidence permanente. Les trajectoires des récentes cohortes de TET en matière d'emploi et de gains ont pu s'en trouver modifiées, comparativement à celles des cohortes antérieures. Cette question n'est pas examinée dans le cadre de la présente étude.

un avis relatif au marché du travail (AMT), lequel a été rebaptisé « étude d'impact sur le marché du travail » (EIMT) en 2014. Le PMI regroupe les catégories dans lesquelles les ressortissants étrangers ne sont pas assujettis à une EIMT.

Dans le cas des permis de travail dont l'octroi est conditionnel à la présentation d'un AMT par l'employeur, les employeurs doivent démontrer qu'ils ne sont pas parvenus à trouver des travailleurs comparables sur le marché du travail canadien. En pareil cas, les TET sont généralement liés à une entreprise précise par un permis de travail restreint. En revanche, pour les autres types de permis de travail, un AMT n'est pas exigé. Les permis de travail ne nécessitant pas d'AMT sont destinés aux accords internationaux, aux travailleurs exceptionnels dont le marché du travail canadien peut profiter de façon évidente, aux étudiants étrangers, aux époux ou conjoints de fait des TET et aux œuvres charitables et religieuses. Certains TET qui possèdent un permis de travail ne nécessitant pas d'AMT ne sont liés à aucune entreprise précise et peuvent donc travailler pour n'importe quel employeur canadien[2].

Aux fins de l'analyse empirique réalisée dans le cadre de la présente étude, les catégories de TET sont divisées en cinq grands groupes selon le niveau de compétence général et le degré de restriction des permis[3] :

1. TET qualifiés ayant un AMT (TET-AMT)
2. Programme des aides familiaux résidants (PAFR)
3. Accords internationaux (AI)
4. Intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi (IC-AE)[4]
5. Autres intérêts canadiens (AIC)

Certains TET qualifiés doivent posséder un AMT (c.-à-d. que les employeurs doivent démontrer qu'ils ne sont pas parvenus à trouver des travailleurs comparables sur le marché du travail canadien). Ces travailleurs temporaires hautement qualifiés sont classés dans le groupe des TET ayant un AMT (TET-AMT)[5].

Le PAFR est conçu spécialement pour les personnes qui fournissent des services de garde d'enfants à domicile, des soins à domicile aux personnes âgées ou des soins à des personnes ayant une incapacité. Les employeurs désireux d'embaucher des aides familiaux résidants étrangers doivent posséder un AMT ainsi qu'un contrat de travail. Les participants au PAFR peuvent présenter une demande de résidence permanente dès qu'ils cumulent deux années de travail à titre d'aides familiaux au domicile de leur client au Canada.

Un AMT n'est pas exigé pour les TET des trois groupes suivants : AI, IC-AE et AIC. Le groupe IC-AE comprend quatre sous-groupes : mutation à l'intérieur d'une entreprise, avantage important — général, entrepreneuriat ou travail autonome et réparations d'urgence. Le groupe AIC comprend les personnes occupant un emploi réciproque, les époux et conjoints de fait d'autres travailleurs étrangers ou étudiants étrangers, les titulaires de permis liés à la recherche

2. Bien que tous les TET pour lesquels un AMT est exigé soient liés à une entreprise précise, tous les TET pour lesquels un AMT n'est pas exigé ne sont pas systématiquement autorisés à travailler sans restriction.
3. Ce regroupement a été établi en fonction des codes du statut principal contenus dans le FRT qui reposait sur le Système de soutien aux opérations des bureaux locaux (SSOBL) de Citoyenneté et Immigration Canada. Depuis 2016, tous les fichiers de données administratives concernant les résidents temporaires et les immigrants proviennent du Système mondial de gestion des cas (SMGC). Les données du SMGC concernent uniquement les immigrants et les résidents temporaires admis à partir de 2004, tandis que les données du SSOBL couvrent la période allant de 1980 à 2013.
4. Dans le SMGC, ce volet est appelé « avantage important ».
5. Bien que les TET peu qualifiés employés comme travailleurs agricoles saisonniers ou dans le cadre du programme pilote des travailleurs peu spécialisés soient également des TET pour lesquels un AMT est exigé, ces derniers ont été exclus de l'étude en raison d'échantillons de taille insuffisante pendant la période visée par l'étude. Le taux de transition vers la résidence permanente parmi les travailleurs agricoles saisonniers est très faible. Le programme pilote des travailleurs peu spécialisés a été lancé en 2002 et a connu une croissance considérable à la fin des années 2000, laquelle n'est pas incluse dans la présente étude.

et aux études (emplois exigeant un diplôme d'études supérieures; bourses de recherches postdoctorales et autres bourses; travail lié à un programme de recherche, d'enseignement ou de formation), et les autres travailleurs qui possèdent un permis sans AMT (arts de la scène, autres permis de travail non spécifiés). Alors que les travailleurs du groupe AIC possèdent généralement un permis ouvert (à l'exception du sous-groupe des travailleurs occupant un emploi réciproque qui possèdent pour la plupart un permis restreint), les TET des groupes AI et IC-AE possèdent généralement un permis restreint.

Il existe des différences importantes entre les groupes en ce qui concerne le niveau de scolarité et les compétences. De tous les TET inclus dans l'étude[6], les TET du groupe AI sont les plus scolarisés : près des trois quarts d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat (tableau 1). À l'autre extrémité du spectre, environ la moitié des TET du groupe AIC et du groupe des aides familiaux résidants possèdent au moins un baccalauréat. Environ 40 % des personnes du groupe IC-AE occupent des postes de gestion, une proportion qui est largement supérieure à celle observée dans les autres groupes. Alors qu'au plus 40 % des personnes du groupe IC-AE occupent des emplois exigeant des compétences professionnelles, environ 60 % ou plus des personnes des groupes AI, AIC et TET-AMT occupent de tels emplois. Presque tous les aides familiaux résidants occupent des emplois exigeant des compétences intermédiaires et administratives (niveau C dans le tableau 1).

En somme, les différents groupes de TET présentent différentes combinaisons de types de permis de travail et de niveaux de compétence : 1) le groupe TET-AMT comprend les travailleurs hautement qualifiés qui possèdent des permis de travail restreints; 2) les aides familiaux résidants sont des travailleurs peu qualifiés qui possèdent des permis de travail restreints; 3) le groupe AIC comprend généralement les titulaires d'un permis de travail ouvert ayant des niveaux de scolarité et de compétences mixtes; 4) les travailleurs des groupes AI et IC-AE sont des travailleurs hautement qualifiés qui possèdent des permis de travail qui sont à la fois moins restrictifs que ceux des travailleurs du groupe TET-AMT et moins ouverts que ceux des travailleurs du groupe AIC. Comme il est mentionné ci-dessous, le type de permis de travail et le niveau de compétence sont vraisemblablement deux facteurs déterminants en ce qui concerne l'incidence de l'obtention de la résidence permanente sur les résultats des TET sur le marché du travail.

6. L'étude est axée sur les TET qui obtiennent la résidence permanente.

Tableau 1
Caractéristiques retenues des travailleurs étrangers temporaires, par catégorie, 1996 à 2012

	Accords internationaux	Intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi	Autres intérêts canadiens	Travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail	Programme des aides familiaux résidants
			pourcentage		
Niveau de scolarité					
Études secondaires ou moins	9,13	10,10	20,28	9,52	8,00
Diplôme	17,76	22,02	27,27	24,04	39,75
Baccalauréat	36,07	39,62	28,74	34,20	49,92
Diplôme universitaire supérieur	37,04	28,26	23,71	32,24	2,32
Niveaux de compétence					
Niveau 0 : Postes de gestion	16,68	41,71	5,48	6,27	0,00
Niveau A : Postes professionnels	59,25	39,90	65,98	61,79	0,08
Niveau B : Emplois techniques et spécialisés	13,10	11,01	16,96	27,11	0,12
Niveau C : Postes intermédiaires	9,51	5,41	10,35	4,46	99,12
Niveau D : Personnel élémentaire et manœuvres	1,46	1,97	1,23	0,38	0,68
Type de permis de travail	Mixte	Mixte	Généralement ouvert	Restreint	Restreint
Avis relatif au marché du travail requis	Non	Non	Non	Oui	Oui

Note : Le total des pourcentages des niveaux de scolarité et des niveaux de compétence peut ne pas correspondre à 100 %, car les chiffres ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

2.1 Travailleurs étrangers temporaires possédant des permis de travail restreints

Certains TET n'auraient pas pu intégrer le marché du travail canadien sans l'aide de leur employeur au Canada. Ces personnes possèdent des permis de travail restreints qui les lient à une entreprise précise. Leur transition vers la résidence permanente peut reposer en partie sur une recommandation positive de leur employeur. Cette situation peut faire en sorte que certains employeurs soient portés à leur offrir un salaire inférieur au salaire en vigueur. Pour ces raisons, il est concevable que certains de ces TET, après avoir obtenu leur résidence permanente, cherchent un emploi mieux rémunéré et réalisent de ce fait des gains supérieurs à ceux qu'ils touchaient avant d'obtenir leur résidence permanente.

Bien que les TET possédant un permis de travail restreint puissent connaître une plus forte croissance de leurs gains après l'obtention de leur résidence permanente comparativement à la période ayant précédé leur transition, leurs taux d'emploi n'augmentent pas nécessairement. Cela s'explique notamment par le fait que la vaste majorité d'entre eux occupaient déjà un emploi avant leur transition. En fait, si la résidence permanente leur apporte quelque chose, c'est la possibilité de demeurer en toute légalité dans leur pays d'accueil indépendamment du fait qu'il occupe ou non un emploi, ce qui leur permet de s'adonner à d'autres activités comme voyager ou prendre un congé de maternité ou un congé parental. On ne sait pas très bien non plus si la résidence permanente aurait pour effet de faire chuter leur taux d'emploi, car l'accès à des prestations sociales ne les incite pas nécessairement à quitter le marché du travail.

L'analyse qui précède nous amène à la première hypothèse, qui est la suivante :

1) L'obtention de la résidence permanente par les TET possédant un permis de travail restreint sera probablement associée à ce qui suit :
   a) une augmentation nulle des taux d'emploi;
   b) une plus forte croissance des gains.

2.2 Travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés

L'hypothèse 1 peut ne pas s'appliquer à l'ensemble des TET qui sont liés à une entreprise précise. Comme le montre le tableau 1, les TET hautement qualifiés du groupe TET-AMT sont également liés à un employeur précis. Pourtant, leur situation économique diffère sans doute considérablement de celle des TET peu qualifiés possédant des permis de travail restreints. Pour l'essentiel, la forte demande des entreprises pour ces travailleurs accroît probablement le pouvoir de négociation de ces derniers et les place de ce fait dans une position relativement favorable en ce qui a trait au salaire et aux conditions de travail.

Il en est ainsi pour plusieurs raisons. Premièrement, les ressortissants étrangers hautement qualifiés sont en demande partout dans le monde en raison de la mondialisation et des changements technologiques, et ils possèdent des compétences que les travailleurs nationaux sont vraisemblablement peu nombreux à posséder[7]. Deuxièmement, les travailleurs hautement qualifiés nés à l'étranger possèdent également un capital humain international, notamment la connaissance de langues étrangères et des relations à l'échelle mondiale, ce qui permet aux entreprises qui les emploient d'étendre plus facilement leurs activités sur le marché mondial. En outre, le fait que, dans la plupart des cas, ces TET ne soient autorisés à travailler que pour une seule entreprise rend leur candidature attrayante pour les employeurs potentiels, qui obtiennent ainsi l'assurance que ces travailleurs ne les abandonneront pas au milieu d'un projet pour aller travailler dans une autre entreprise. Pour toutes ces raisons, les TET hautement qualifiés sont appelés à recevoir un salaire relativement élevé et à se voir offrir des conditions de travail relativement bonnes. Une étude canadienne antérieure a démontré qu'au cours de la première année complète suivant leur arrivée, les TET hautement qualifiés gagnaient un salaire deux fois et demie plus élevé que celui des immigrants admis directement en provenance de l'étranger et que leurs gains demeuraient élevés même 15 ans après leur arrivée (Hou et Bonikowska, 2016). Ce constat donne à penser que les TET hautement qualifiés réalisent des gains élevés dès leur arrivée parce que leurs compétences correspondent à celles que recherchent les employeurs. Par conséquent, leur transition vers la résidence permanente peut n'avoir aucune incidence sur leur taux d'emploi et leurs gains.

Il s'ensuit que, aux fins de l'analyse des résultats des TET hautement qualifiés, y compris ceux des catégories TET-AMT, AI et IC-AE, l'hypothèse 1 doit être remplacée par l'hypothèse 2, qui est la suivante :

2) Pour les personnes appartenant aux catégories TET-AMT, AI et IC-AE, l'obtention de la résidence permanente sera probablement associée à ce qui suit :
   a) aucune augmentation des taux d'emploi;
   b) aucune augmentation de la croissance des gains.

7. De nombreuses études ont mis en lumière la concurrence accrue à laquelle les entreprises désireuses d'embaucher des travailleurs hautement qualifiés sont confrontées sur le marché mondial du travail (Bauer et Kunze, 2004; Zurn et Dumont, 2008; Saxenian, 2002; Chiswick, 2005; Kapur et McHale, 2005; Dumont, Rayp et Willemé, 2012). Kerr, Kerr et Lincoln (2014) ont fait observer qu'aux États-Unis, les grandes entreprises sont nombreuses à demander que davantage de TET hautement qualifiés soient admis au moyen du visa H-1B. Ces employeurs soutiennent que l'apport de main-d'œuvre hautement qualifiée est essentiel au succès de leurs entreprises et que le marché du travail national ne suffit pas à répondre à la demande pour de tels travailleurs.

2.3 Autres travailleurs étrangers temporaires

L'hypothèse 1 s'applique aux TET qui possèdent un permis de travail les liant à un employeur précis, tandis que l'hypothèse 2 s'applique aux TET hautement qualifiés qui possèdent ou non un permis de travail restreint. Les autres TET possèdent un permis de travail ouvert et sont donc libres de travailler pour l'employeur de leur choix. C'est le cas des TET du groupe AIC. Ces personnes ne sont pas recherchées par les employeurs canadiens et n'ont pas d'emploi qui les attend à leur arrivée. Elles peuvent avoir du mal à trouver un premier emploi sur le marché du travail canadien en raison de facteurs tels qu'une maîtrise de la langue inférieure à la moyenne, la non-reconnaissance de leurs titres ou le manque d'expérience de travail au Canada. Dans le cas de ces TET, l'obtention de la résidence permanente peut signaler aux employeurs qu'ils sont fortement attachés au marché du travail canadien. De plus, les travailleurs qui ont obtenu la résidence permanente peuvent avoir accès à des possibilités d'emploi supplémentaires qui sont accessibles uniquement aux résidents permanents et aux citoyens canadiens (emplois du secteur public, emplois de cols blancs et emplois syndiqués).

Pour ces raisons, les taux d'emploi et les gains des TET du groupe AIC peuvent augmenter après que ces derniers sont devenus des résidents permanents, conformément à l'hypothèse suivante :

3) Pour les personnes appartenant au groupe AIC, l'obtention de la résidence permanente sera probablement associée à ce qui suit :
   a) une augmentation des taux d'emploi;
   b) une plus forte croissance des gains.

Les arguments exposés dans la présente section donnent à penser que les trajectoires en matière d'emploi et de gains des TET qui obtiennent la résidence permanente diffèreront probablement selon le groupe auquel ils appartiennent. Les présentes hypothèses sont vérifiées à la section 4 au moyen d'un ensemble de données canadiennes unique.

3 Données et méthodologie

3.1 Données

L'analyse est fondée sur les données administratives extraites du fichier des résidents temporaires (FRT) et du fichier d'établissement des immigrants (FEI) couplées aux données de la Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés (BDCDEE), laquelle a été mise au point à Statistique Canada.

Le FRT contient des renseignements propres aux personnes sur tous les résidents temporaires qui ont été admis au Canada depuis 1980 en vertu d'un permis de visiteur, de travail ou d'études ou à titre de demandeurs d'asile. Les variables telles que la catégorie de permis, la date d'arrivée, le pays de naissance, le sexe et la date de naissance sont incluses.

Le FEI contient les caractéristiques sociodémographiques des immigrants qui ont été déterminées au moment de l'établissement de ces derniers au pays. Le couplage du FRT et du FEI a permis de repérer les TET qui sont devenus des résidents permanents.

Les renseignements sur la situation d'emploi et les gains de ces personnes sont tirés de la BDCDEE, laquelle regroupe les données du fichier t4 annuel de l'état de la rémunération payée, du fichier maître sur les particuliers T1 ainsi que les données au niveau des entreprises provenant du Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE). Les observations contenues dans les fichiers T4 et T1 ont été couplées au moyen des numéros d'assurance sociale, tandis que les renseignements extraits du PALE ont été couplés aux enregistrements individuels à l'aide du

numéro d'identification longitudinale du Registre des entreprises. Le fichier T4 contient les gains déclarés par les employeurs à l'Agence du revenu du Canada, et le fichier T1 contient les renseignements fiscaux de base et les caractéristiques démographiques des personnes qui ont produit une déclaration de revenus au cours d'une année donnée.

L'échantillon est constitué de personnes qui étaient âgées de 25 à 40 ans à leur arrivée, qui ont été identifiées en tant que TET au moins une fois entre 1996 et 2005 et qui ont obtenu la résidence permanente à un moment donné entre 1997 et 2012. Les restrictions quant à l'âge permettent de s'assurer que les personnes sélectionnées faisaient partie des groupes d'âge les plus actifs pendant la période d'observation. Les TET sont suivis jusqu'à cinq ans avant leur transition vers la résidence permanente et jusqu'à cinq ans après cette transition[8]. Puisque les fichiers T4 et T1 couvrent la période allant de 1997 à 2012, la sélection de cohortes de 1996 à 2005 permet de s'assurer que les travailleurs compris dans l'échantillon peuvent être suivis sur une période d'au moins sept ans.

Deux résultats sont examinés : 1) le fait d'occuper un emploi; 2) les gains annuels. Les TET sont définis comme occupant un emploi s'ils gagnent au moins 1 000 $ (en dollars de 2012) au cours d'une année donnée; autrement, on considère qu'ils n'occupent pas d'emploi. Les gains annuels correspondent à la somme de tous les revenus provenant d'un emploi rémunéré indiqués dans le fichier T1 ou le fichier T4, des autres revenus d'emploi et des revenus de travail autonome déclarés dans le fichier T1.

3.2 Méthodologie

La relation entre la transition vers la résidence permanente et les résultats des TET sur le marché du travail est exprimée au moyen de l'équation suivante :

$$y_{it} = \gamma_0 + \sum_{k=a}^{b} \gamma_{1,k} TR_{it}^{k} + \mathbf{Z_{it}}\boldsymbol{\beta} + \delta_t YEAR_t + \mu_i + \varepsilon_{it}, \qquad (1)$$

dans laquelle y_{it} représente les deux résultats mentionnés précédemment, à savoir un indicateur binaire qui est égal à 1 si le travailleur i gagne au moins 1 000 $ au cours de l'année t et à 0 autrement, et le logarithme naturel des gains (dans le cas des travailleurs qui gagnent au moins 1 000 $). Comme dans l'étude de Bratsberg et Raaum (2011), l'équation (1) comprend un vecteur d'indicateurs binaires, TR_{it}^{k}, qui est égal à 1 si le travailleur i devient un résident permanent k années avant l'année t, et à 0 autrement. Les paramètres a et b correspondent aux années -5 à -1 et 1 à 5, respectivement, la catégorie de référence étant l'année pendant laquelle la transition vers la résidence permanente a lieu. Cet ensemble d'indicateurs binaires est très souple puisqu'il n'impose aucune restriction quant aux tendances temporelles qui caractérisent les résultats des TET sur le marché du travail au cours des cinq années qui précèdent et qui suivent la transition vers la résidence permanente. $YEAR_t$ représente la variable indicatrice de l'année. Dans les modèles relatifs à l'emploi et dans les modèles relatifs aux gains, le vecteur $\mathbf{Z}$ comprend un indicateur binaire qui est égal à 1 si le travailleur i a été congédié de façon permanente au cours de l'année $t-1$ et à 0 autrement, et le nombre de mois pendant lesquels le travailleur a été inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Des indicateurs de l'année et des effets fixes propres à chaque personne sont également inclus dans les modèles, ce qui permet de tenir compte des facteurs propres à chaque personne qui ont une influence invariable dans le temps sur y_{it} et des facteurs non mesurés qui touchent les TET

8. Le tableau 1 en annexe montre que 81 % de tous les TET compris dans l'échantillon du modèle relatif aux gains ont enregistré des gains d'emploi totaux positifs sur au moins cinq années. En outre, la majorité de ces TET sélectionnés (environ 70 %) a enregistré des gains d'emploi totaux positifs sur une période de cinq à huit ans.

de manière indifférenciée. Toutes les analyses de régression ont été menées séparément pour les hommes et pour les femmes ainsi que pour les différentes catégories de TET.

Il convient de souligner que les estimations de TR_{it}^{k} peuvent renseigner aussi bien sur l'incidence de l'obtention de la résidence permanente par les TET que sur l'incidence de leur expérience de travail grandissante sur le marché du travail canadien. Cependant, lorsque le processus naturel d'intégration des TET au marché du travail suit une trajectoire lisse en l'absence de la résidence permanente, il est plausible que tout coude observé dans leurs taux d'emploi et leurs gains pendant ou après l'année au cours de laquelle ils deviennent des résidents permanents soit attribuable à leur transition au statut de résident permanent.

Bien que les TET soient suivis jusqu'à cinq ans avant leur transition vers la résidence permanente et jusqu'à cinq ans également après cette transition, il n'est pas nécessairement possible d'observer pendant 11 ans tous les TET compris dans l'échantillon relatif aux gains. L'échantillon utilisé pour les analyses relatives aux gains n'est pas équilibré pour les raisons suivantes : 1) les TET peuvent obtenir la résidence permanente après des séjours au Canada de différentes durées; 2) les TET s'établissent au Canada au cours d'années différentes, mais les données de suivi concernent une période fixe; 3) certains TET peuvent quitter le marché du travail alors qu'ils résident encore au pays ou retourner dans leur pays d'origine. Ces trois types d'attrition peuvent être corrélés avec l'hétérogénéité non observée au niveau individuel, laquelle peut brouiller l'effet que la transition vers la résidence permanente a sur la croissance des gains des TET. Le fait d'incorporer des données longitudinales pourrait atténuer cette endogénéité en tenant compte des effets fixes au niveau individuel.

4 Résultats

4.1 Données descriptives

Le tableau 2 fournit des statistiques descriptives au sujet des TET de sexe masculin et de sexe féminin inclus dans l'étude[9]. Les taux d'emploi des TET de sexe masculin et des TET de sexe féminin sont de 93 % et 87 %, respectivement. Parmi les TET qui réalisent des gains, les hommes gagnent davantage annuellement que leurs homologues de sexe féminin. Tant pour les TET de sexe masculin que pour les TET de sexe féminin, l'échantillon utilisé pour analyser la probabilité d'occuper un emploi contient davantage d'observations après la transition vers la résidence permanente qu'avant cette dernière, ce qui fait ressortir la nature déséquilibrée du panel utilisé aux fins de l'analyse.

Les graphiques 1 et 2 illustrent l'évolution des taux d'emploi des TET de sexe masculin et de sexe féminin au cours des années qui précèdent et qui suivent la transition vers la résidence permanente. Les données corroborent les hypothèses 1a, 2a et 3a. Conformément à celles-ci, les taux d'emploi des hommes et des femmes des catégories PAFR, AI, IC-AE et TET-AMT n'augmentent pas après la transition vers la résidence permanente, contrairement à ceux des hommes et des femmes de la catégorie AIC. Les hommes et les femmes de la catégorie AIC voient leurs taux d'emploi augmenter d'environ 5 points de pourcentage entre l'année $t-2$ et l'année $t+1$ (l'année t représentant l'année de transition).

9. L'échantillon relatif à l'emploi comprend des personnes qui ont produit leur déclaration de revenus T1 au cours d'une année donnée. L'échantillon relatif au logarithme des gains comprend des travailleurs qui ont réalisé des gains totaux d'au moins 1 000 $ (en dollars de 2012).

Tableau 2
Statistiques descriptives et distribution des échantillons, par année d'observation, 1996 à 2012

	Hommes	Femmes
	moyenne	
Taux d'emploi (en pourcentage)	92,92	87,30
Logarithme des gains totaux	10,70	10,00
Nombre d'années précédant la transition (en pourcentage)		
5	1,63	0,98
4	2,56	2,15
3	4,01	4,43
2	6,15	7,40
1	12,32	12,32
Année de la transition (en pourcentage)	8,92	9,64
Nombre d'années suivant la transition (en pourcentage)		
1	13,78	13,56
2	13,53	13,40
3	13,13	13,04
4	12,49	12,21
5	11,47	10,86

Note : La distribution des années suivant la transition est établie en fonction de l'échantillon d'emploi.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 1
Taux d'emploi des travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin, 1996 à 2012

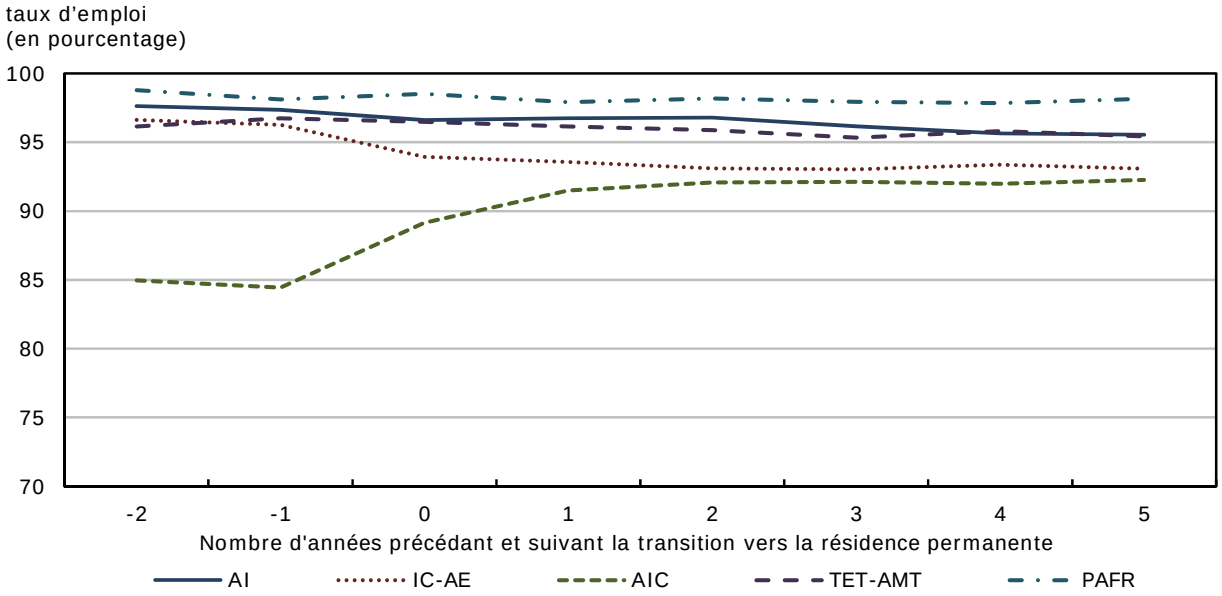

Note : AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 2
Taux d'emploi des travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin, 1996 à 2012

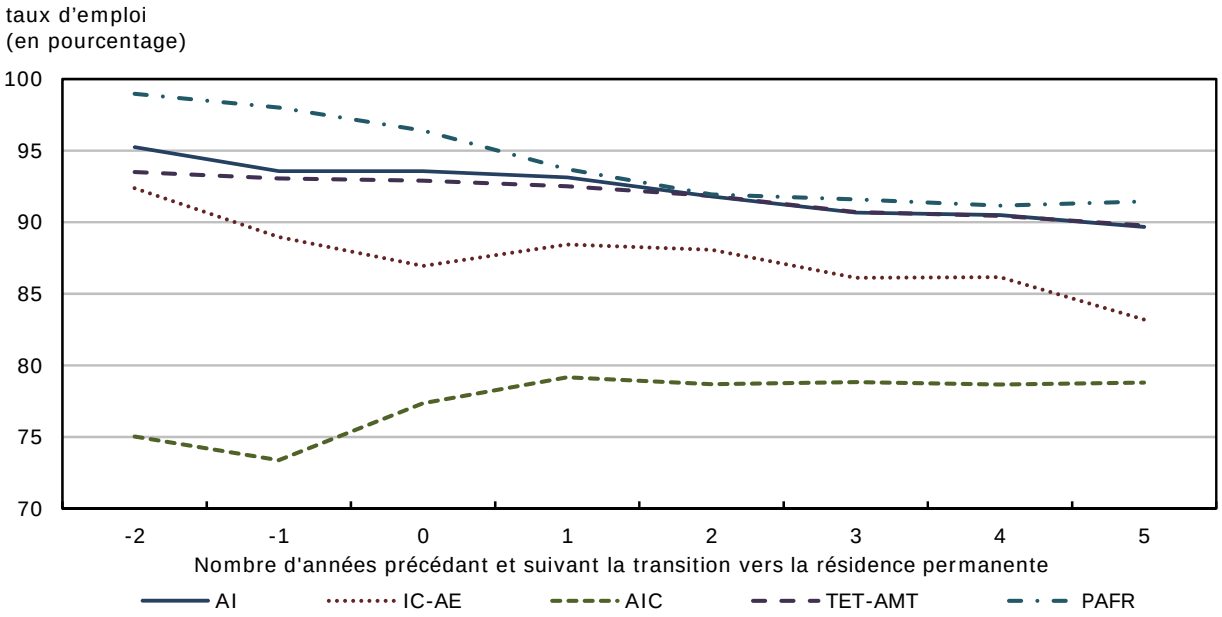

Note : AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

En revanche, les gains des différents groupes de TET ne divergent pas : soit ils demeurent plutôt constants, soit ils augmentent au fil du temps (graphiques 3 et 4). Les hommes et les femmes du groupe IC-AE réalisent les gains moyens les plus élevés, ce qui va de pair avec leur surreprésentation dans des postes de gestion (tableau 1). Les hommes et les femmes des groupes PAFR et AIC gagnent moins que leurs homologues des trois autres groupes, mais leurs gains augmentent à un rythme plus rapide. Conformément à l'hypothèse 2b, la croissance des gains des hommes et des femmes des groupes TET-AMT, AI et IC-AE semble ne connaître aucune accélération après obtention de la résidence permanente. Or, il en va de même également pour les hommes et les femmes des deux autres groupes, contrairement aux hypothèses 1b et 3b.

Graphique 3
Gains moyens des travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin, 1996 à 2012

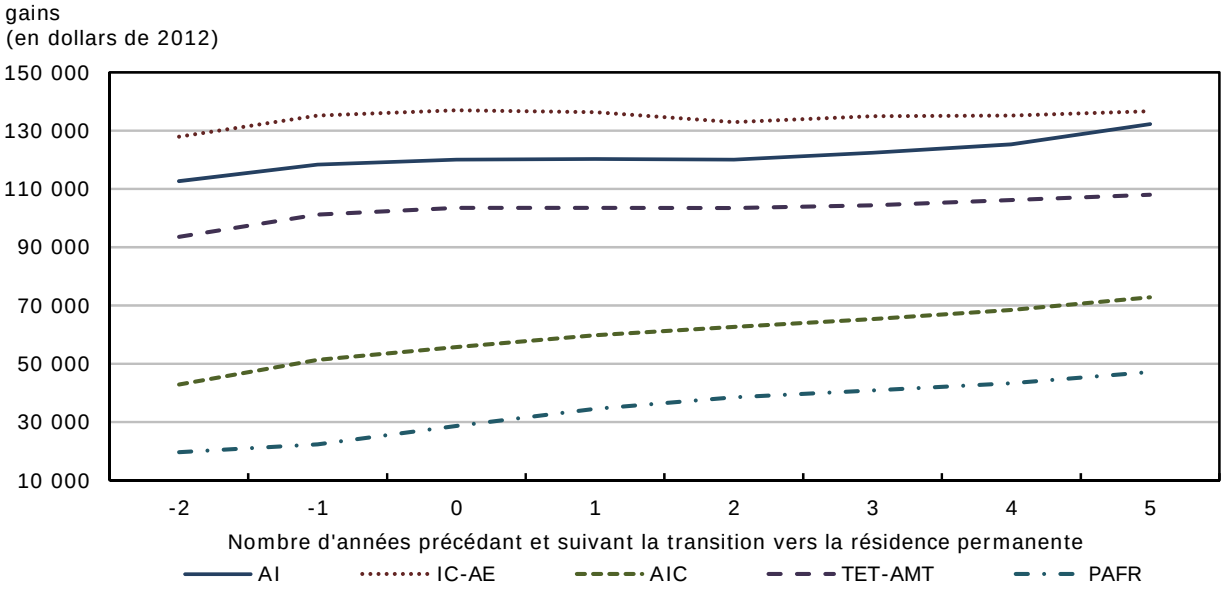

Notes : L'échantillon est limité aux TET observés pendant deux ans avant la transition vers la résidence permanente et pendant au moins deux ans après cette dernière. AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 4
Gains moyens des travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin, 1996 à 2012

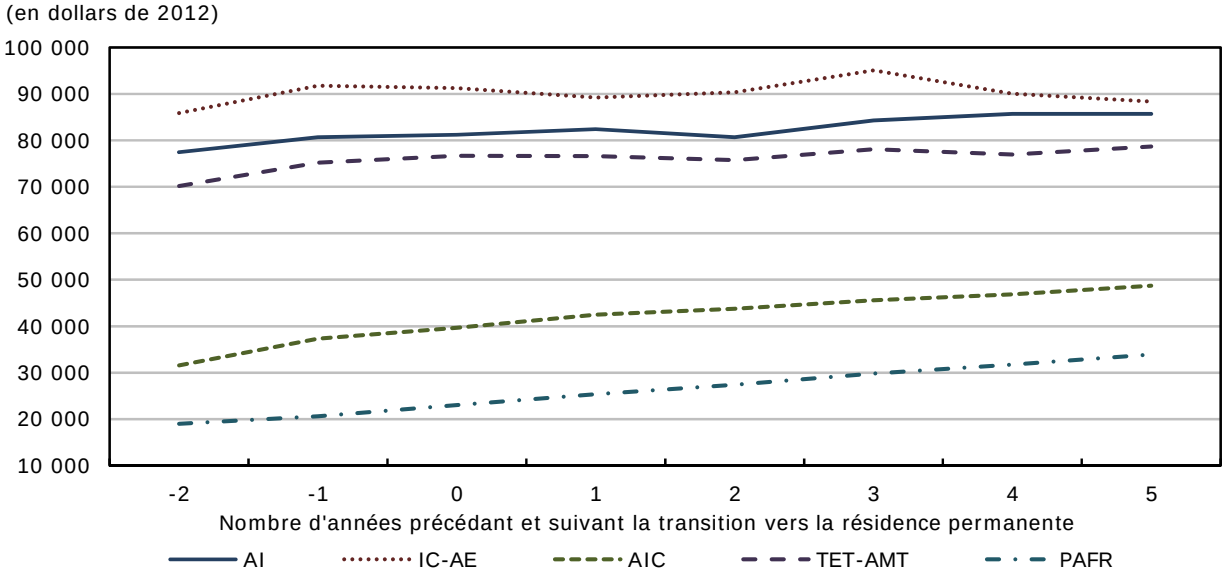

Notes : L'échantillon est limité aux TET observés pendant deux ans avant la transition vers la résidence permanente et pendant au moins deux ans après cette dernière. AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

4.2 Résultats de régression

Les graphiques 3 et 4 montrent la variation de la probabilité d'occuper un emploi pour les hommes et les femmes, respectivement, au cours des années qui précèdent et suivent la transition vers la résidence permanente. Étant donné que la fréquentation d'un établissement d'enseignement peut influer sur la probabilité d'occuper un emploi, on présente les résultats comportant une variable de contrôle qui tient compte du nombre de mois pendant lesquels les personnes ont été inscrites à temps plein à un établissement d'enseignement postsecondaire au cours de l'année t (modèle 2) et les résultats sans cette variable de contrôle (modèle 1). Comme il est mentionné ci-dessus, des régressions distinctes ont été effectuées pour chacune des cinq catégories énumérées à la section 2. Pour les TET de sexe masculin et de sexe féminin de tous les groupes, les résultats du modèle 2 donnent à penser que le fait de fréquenter à temps plein un établissement d'enseignement postsecondaire pendant un mois supplémentaire est associé à une diminution de la probabilité d'occuper un emploi, laquelle varie de 0,8 à 1,5 point de pourcentage.

Une comparaison des estimations de TR_{it}^{k} pour l'année $t-1$ et l'année $t+1$ indique que, pour l'ensemble des TET, à l'exception de ceux du groupe AIC, la probabilité d'occuper un emploi ne connaît aucune augmentation marquée entre l'année $t-1$ et l'année $t+1$. Par contre, les hommes et les femmes du groupe AIC voient leur probabilité d'occuper un emploi augmenter d'environ 7 points de pourcentage et de 5 points de pourcentage, respectivement, au cours de cette même période. À titre d'exemple, on constate que, lorsque la fréquentation d'un établissement d'enseignement est prise en compte, les estimations de TR_{it}^{k} passent de −0,045 au cours de l'année $t-1$ à 0,024 au cours de l'année $t+1$ dans le cas des hommes[10].

Les graphiques 5 et 6 représentent les taux d'emploi prédits des TET de sexe masculin et de sexe féminin obtenus à l'aide du modèle 2[11]. Conformément aux hypothèses 1a et 2a, les graphiques 5 et 6 confirment que les taux d'emploi des hommes et des femmes possédant un permis de travail restreint (ceux appartenant au groupe PAFR) et des TET hautement qualifiés (ceux des groupes TET-AMT, AI et IC-AE) n'augmentent pas après l'obtention de la résidence permanente. Cependant, conformément à l'hypothèse 3a, les hommes et les femmes du groupe AIC voient leurs taux d'emploi augmenter considérablement au cours de l'année pendant laquelle ils obtiennent la résidence permanente. Compte tenu du coude que décrivent les taux d'emploi aux alentours de l'année t, il est peu probable que l'augmentation des taux d'emploi de ce groupe soit attribuable à l'expérience progressivement accumulée sur le marché du travail. Ce coude donne plutôt à penser que la résidence permanente a entraîné une augmentation de la probabilité d'occuper un emploi pour les hommes et les femmes de ce groupe.

10. Étant donné que ces estimations sont établies par rapport à l'année t, elles impliquent que la probabilité pour les hommes du groupe AIC d'occuper un emploi est inférieure de 4,5 points de pourcentage l'année qui précède la transition par rapport à l'année t et supérieure de 2,4 points de pourcentage l'année qui suit la transition par rapport à l'année t.
11. Les résultats prédits présentés dans les graphiques 5 à 8 sont fondés sur les valeurs moyennes des variables de contrôle de l'équation (1).

Tableau 3
Taux d'emploi des travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin avant et après la transition vers la résidence permanente, par catégorie, 1996 à 2012

	Groupe 1 : Accords internationaux		Groupe 2 : Intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi		Groupe 3 : Autres intérêts canadiens		Groupe 4 : Travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail		Groupe 5 : Programme des aides familiaux résidants	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
	points de pourcentage									
Nombre d'années précédant la transition										
5	0,022 *	0,025 **	0,036 **	0,036 **	-0,068 ***	-0,060 ***	-0,031 ***	-0,030 ***	0,015	0,015
4	0,022 **	0,023 **	0,041 ***	0,041 ***	-0,067 ***	-0,059 ***	-0,024 ***	-0,023 ***	0,000	0,000
3	0,016 **	0,018 ***	0,022 **	0,022 **	-0,057 ***	-0,050 ***	-0,012 **	-0,011 **	0,013 *	0,013 †
2	0,010 *	0,011 *	0,022 ***	0,022 ***	-0,042 ***	-0,037 ***	-0,003	-0,002	0,005	0,004
1	0,005	0,006	0,012 *	0,012 **	-0,047 ***	-0,045 ***	0,001	0,001	-0,003	-0,004
Nombre d'années suivant la transition										
1	0,002	0,003	-0,003	-0,002	0,023 ***	0,024 ***	-0,003	-0,003	-0,007	-0,005
2	0,000	0,001	-0,009 †	-0,008	0,026 ***	0,028 ***	-0,007 **	-0,007 **	-0,010 †	-0,006
3	-0,009 *	-0,008 †	-0,010	-0,009	0,026 ***	0,026 ***	-0,013 ***	-0,013 ***	-0,013 *	-0,011 †
4	-0,015 **	-0,014 **	-0,008	-0,008	0,023 ***	0,022 ***	-0,012 ***	-0,011 ***	-0,017 *	-0,015 *
5	-0,017 **	-0,016 **	-0,014 †	-0,013 †	0,024 ***	0,022 ***	-0,018 ***	-0,017 ***	-0,017 *	-0,016 †
Mois d'études postsecondaires à temps plein	…	-0,015 ***	…	-0,011 **	…	-0,013 ***	…	-0,008 ***	…	-0,008 **
Moyenne des taux d'emploi	0,966	0,966	0,941	0,941	0,904	0,904	0,958	0,958	0,982	0,982
	nombre									
Valeur R au carré	0,366	0,373	0,474	0,475	0,438	0,443	0,401	0,402	0,303	0,306
Taille de l'échantillon	32 399	32 399	25 740	25 740	172 920	172 920	89 106	89 106	9 554	9 554

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,10)

Notes : a) le nombre de « mois d'études postsecondaires à temps plein » est établi à l'aide des renseignements relatifs aux déductions et crédits fédéraux non remboursables pour études à temps plein contenus dans le fichier maître des particuliers T1; b) l'indicateur de renseignements manquants sur les études postsecondaires est pris en compte dans le modèle 2.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Tableau 4
Taux d'emploi des travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin avant et après la transition vers la résidence permanente, par catégorie, 1996 à 2012

	Groupe 1 : Accords internationaux		Groupe 2 : Intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi		Groupe 3 : Autres intérêts canadiens		Groupe 4 : Travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail		Groupe 5 : Programme des aides familiaux résidants	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
					points de pourcentage					
Nombres d'années précédant la transition										
5	0,032 †	0,035 †	0,063 †	0,066 †	-0,023 †	-0,019	0,001	0,003	0,044 ***	0,043 ***
4	0,014	0,016	0,034	0,037	-0,029 **	-0,026 **	0,013	0,014	0,034 ***	0,033 ***
3	0,030 **	0,031 **	0,020	0,021	-0,026 ***	-0,023 **	0,000	0,001	0,030 ***	0,029 ***
2	0,027 **	0,027 **	0,049 **	0,051 **	-0,015 **	-0,014 **	0,009	0,010	0,025 ***	0,024 ***
1	0,004	0,004	0,018	0,018	-0,032 ***	-0,032 ***	-0,001	-0,001	0,015 ***	0,014 ***
Nombre d'années suivant la transition										
1	-0,004	-0,003	0,021 †	0,022 *	0,017 ***	0,020 ***	0,000	0,000	-0,026 ***	-0,022 ***
2	-0,016 *	-0,015 *	0,021	0,023 †	0,011 ***	0,014 ***	-0,008	-0,007	-0,043 ***	-0,039 ***
3	-0,030 ***	-0,029 **	0,004	0,005	0,013 ***	0,014 ***	-0,020 **	-0,018 **	-0,048 ***	-0,045 ***
4	-0,036 ***	-0,035 ***	0,001	0,001	0,010 **	0,011 **	-0,025 ***	-0,024 ***	-0,054 ***	-0,051 ***
5	-0,048 ***	-0,047 ***	-0,025	-0,024	0,011 **	0,011 **	-0,033 ***	-0,032 ***	-0,051 ***	-0,050 ***
Mois d'études postsecondaires à temps plein	…	-0,012 ***	…	-0,011 *	…	-0,014 ***	…	-0,010 ***	…	-0,014 ***
Moyenne des taux d'emploi	0,923	0,923	0,874	0,874	0,778	0,778	0,917	0,917	0,945	0,945
					nombre					
Valeur R au carré	0,454	0,457	0,494	0,496	0,524	0,527	0,464	0,466	0,337	0,342
Taille de l'échantillon	17 135	17 135	7 793	7 793	209 133	209 133	33 135	33 135	242 322	242 322

… n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,10)

Notes : a) le nombre de « mois d'études postsecondaires à temps plein » est établi à l'aide des renseignements relatifs aux déductions et crédits fédéraux non remboursables pour études à temps plein contenus dans le fichier maître des particuliers T1; b) l'indicateur de renseignements manquants sur les études postsecondaires est pris en compte dans le modèle 2.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 5
Taux d'emploi prédits des travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin, 1996 à 2012

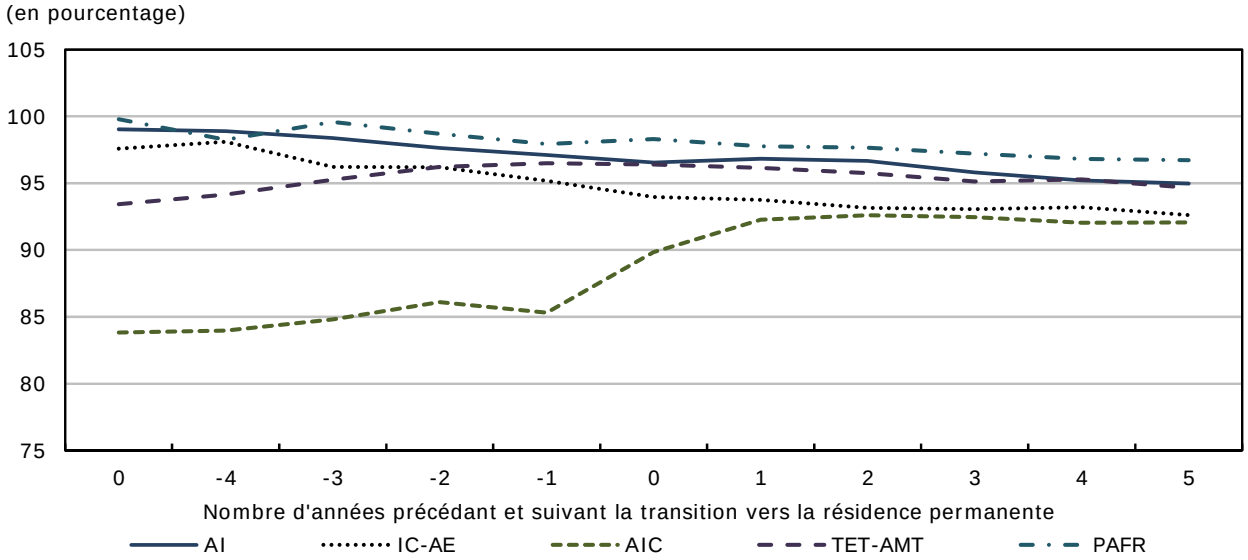

Notes : Les taux d'emploi prédits sont fondés sur les estimations du modèle 2 dans le tableau 3. AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 6
Taux d'emploi prédits des travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin, 1996 à 2012

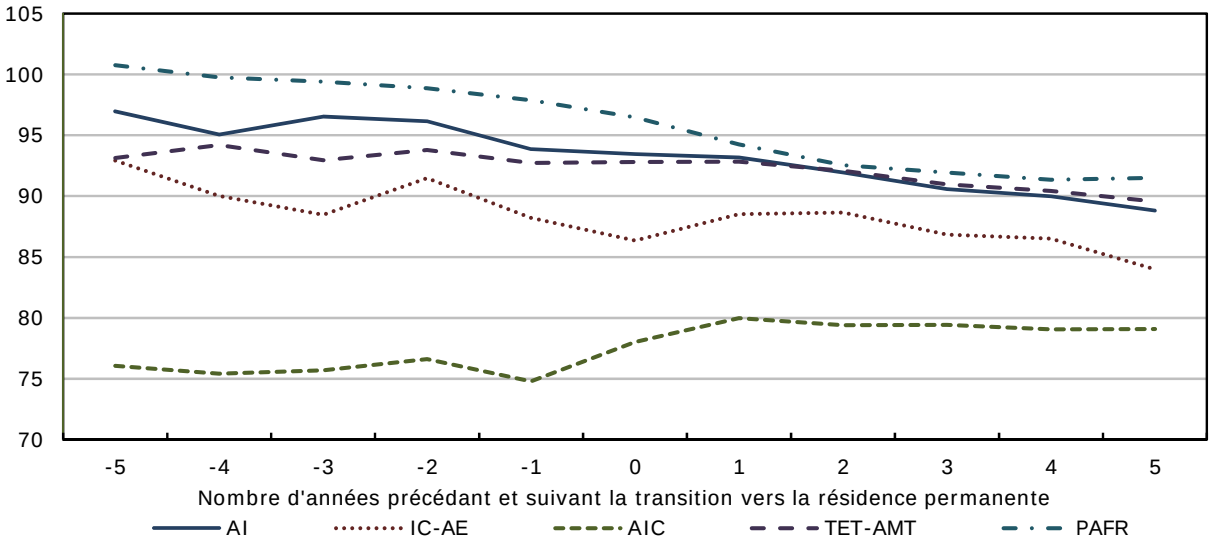

Notes : Les taux d'emploi prédits sont fondés sur les estimations du modèle 2 dans le tableau 4. AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

La transition vers la résidence permanente est également associée à une augmentation considérable des gains pour le groupe AIC, ce qui est conforme à l'hypothèse 3b. Indépendamment du modèle considéré, les estimations de TR_{it}^{k} présentées aux tableaux 5 et 6 indiquent que les gains annuels des hommes et des femmes du groupe AIC augmentent d'au moins 0,25 point log, soit environ 25 %, entre l'année $t-1$ et l'année $t+1$. Les aides familiaux résidants de sexe masculin, qui forment un groupe relativement petit, sont les seuls autres TET dont les gains connaissent une augmentation relative plus importante au cours de cette même période. Les gains prédits des hommes et des femmes du groupe AIC décrivent un coude entre l'année t et l'année $t+1$, ce qui donne à penser que leurs profils de gains en fonction de l'âge augmentent en raison de l'obtention de leur résidence permanente (graphiques 7 et 8). À l'exception des aides familiaux résidants de sexe masculin, aucune hausse des profils de gains en fonction de l'âge ne peut être décelée pour les autres groupes de TET de sexe masculin et de sexe féminin[12]. Dans le cas des travailleurs hautement qualifiés des groupes TET-AMT, AI et IC-AE, l'absence d'une hausse du profil de gains en fonction de l'âge concorde avec les résultats attendus de l'hypothèse 2b. De plus, les profils prédits de gains en fonction de l'âge présentés dans les graphiques 7 et 8 renforcent l'idée que les résultats des TET sur le marché du travail connaissent une évolution différente d'une catégorie à l'autre.

12. Il est probable que l'environnement de travail et les modalités de rémunération des aides familiaux résidants qui obtiennent la résidence permanente changent si ces derniers trouvent un autre emploi. En effet, les aides familiaux résidants travaillent généralement pour des employeurs qui fournissent l'hébergement et les repas, et lorsqu'ils changent d'emploi, il en va souvent autrement. Par conséquent, une augmentation des gains réels des aides familiaux résidants n'implique pas nécessairement une augmentation de leur niveau de vie.

Tableau 5
Résultats des modèles de logarithmes des gains pour les travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin, par catégorie, 1996 à 2012

	Groupe 1 : Accords internationaux		Groupe 2 : Intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi		Groupe 3 : Autres intérêts canadiens		Groupe 4 : Travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail		Groupe 5 : Programme des aides familiaux résidants	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
	points logarithmiques									
Nombre d'années précédant la transition										
5	-0,137 ***	-0,119 ***	-0,077 †	-0,058	-0,390 ***	-0,318 ***	-0,185 ***	-0,169 ***	-0,343 **	-0,371 ***
4	-0,092 ***	-0,084 **	-0,037	-0,021	-0,364 ***	-0,292 ***	-0,144 ***	-0,130 ***	-0,384 ***	-0,414 ***
3	-0,050 *	-0,040 †	0,003	0,015	-0,253 ***	-0,200 ***	-0,108 ***	-0,099 ***	-0,324 ***	-0,347 ***
2	-0,013	-0,009	0,015	0,018	-0,140 ***	-0,103 ***	-0,035 ***	-0,031 **	-0,212 ***	-0,233 ***
1	0,027 *	0,027 *	0,058 ***	0,060 ***	-0,084 ***	-0,069 ***	0,006	0,007	-0,161 ***	-0,176 ***
Nombre d'années suivant la transition										
1	0,062 ***	0,074 ***	0,024 †	0,034 *	0,214 ***	0,227 ***	0,022 **	0,033 ***	0,241 ***	0,259 ***
2	0,107 ***	0,124 ***	0,046 **	0,060 ***	0,317 ***	0,331 ***	0,046 ***	0,057 ***	0,356 ***	0,380 ***
3	0,135 ***	0,151 ***	0,073 ***	0,082 ***	0,379 ***	0,390 ***	0,066 ***	0,076 ***	0,426 ***	0,440 ***
4	0,172 ***	0,186 ***	0,078 ***	0,089 ***	0,443 ***	0,449 ***	0,074 ***	0,085 ***	0,501 ***	0,510 ***
5	0,210 ***	0,223 ***	0,099 ***	0,112 ***	0,505 ***	0,509 ***	0,079 ***	0,091 ***	0,572 ***	0,574 ***
Mois d'études postsecondaires à temps plein	…	-0,078 ***	…	-0,053 ***	…	-0,073 ***	…	-0,051 ***	…	-0,077 ***
Mobilité professionnelle volontaire	…	-0,253 ***	…	-0,156 **	…	-0,160 ***	…	-0,267 ***	…	-0,112 **
Mobilité professionnelle non volontaire	…	-0,082 ***	…	-0,045 **	…	-0,004	…	-0,067 ***	…	-0,040 **
Logarithme moyen des gains	11,201	11,201	11,293	11,293	10,352	10,352	11,098	11,098	10,175	10,175
	nombre									
Valeur R au carré	0,743	0,754	0,747	0,754	0,662	0,680	0,734	0,742	0,550	0,565
Taille de l'échantillon	31 313	31 313	24 234	24 234	156 315	156 315	85 339	85 339	9 384	9 384

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,10)

Note : L'indicateur de renseignements manquants sur les études postsecondaires est pris en compte dans le modèle 2.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Tableau 6
Résultats des modèles de logarithmes des gains pour les travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin, par catégorie, 1996 à 2012

	Groupe 1 : Accords internationaux		Groupe 2 : Intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi		Groupe 3 : Autres intérêts canadiens		Groupe 4 : Travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail		Groupe 5 : Programme des aides familiaux résidants	
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 2
	points logarithmiques									
Nombre d'années précédant la transition										
5	-0,037	-0,008	-0,029	-0,013	-0,366 ***	-0,308 ***	-0,154 ***	-0,131 **	-0,270 ***	-0,294 ***
4	-0,027	-0,012	-0,023	-0,008	-0,297 ***	-0,250 ***	-0,120 ***	-0,104 **	-0,203 ***	-0,224 ***
3	0,047	0,056	-0,011	-0,007	-0,217 ***	-0,183 ***	-0,054 *	-0,052 *	-0,109 ***	-0,130 ***
2	0,059 *	0,067 *	0,077 †	0,083 *	-0,101 ***	-0,077 ***	0,000	-0,004	-0,031 ***	-0,051 ***
1	0,064 **	0,068 **	0,063 *	0,066 *	-0,045 ***	-0,037 ***	0,047 **	0,044 **	-0,008 *	-0,022 ***
Nombre d'années suivant la transition										
1	0,076 ***	0,085 ***	0,028	0,035	0,202 ***	0,209 ***	0,019	0,032 *	0,045 ***	0,067 ***
2	0,055 *	0,064 **	0,048	0,061 †	0,280 ***	0,290 ***	0,020	0,035 *	0,111 ***	0,131 ***
3	0,050 †	0,060 *	0,035	0,048	0,337 ***	0,344 ***	0,031 †	0,050 **	0,177 ***	0,189 ***
4	0,064 *	0,073 *	0,045	0,058	0,398 ***	0,402 ***	0,044 *	0,060 **	0,223 ***	0,231 ***
5	0,066 *	0,080 *	0,052	0,060	0,476 ***	0,476 ***	0,066 **	0,079 ***	0,283 ***	0,286 ***
Mois d'études postsecondaires à temps plein	…	-0,060 ***	…	-0,050 ***	…	-0,064 ***	…	-0,057 ***	…	-0,074 ***
Mobilité professionnelle volontaire	…	-0,154 **	…	-0,327 **	…	-0,146 ***	…	-0,269 ***	…	-0,200 ***
Mobilité professionnelle non volontaire	…	-0,019	…	-0,005	…	0,044 ***	…	-0,060 ***	…	-0,044 ***
Logarithme moyen des gains	10,705	10,705	10,720	10,720	9,907	9,907	10,694	10,694	9,905	9,905
	nombre									
Valeur R au carré	0,675	0,682	0,736	0,741	0,627	0,639	0,722	0,731	0,419	0,438
Taille de l'échantillon	15 821	15 821	6 814	6 814	162 721	162 721	30 393	30 393	229 098	229 098

… n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,10)

Note : L'indicateur de renseignements manquants sur les études postsecondaires est pris en compte dans le modèle 2.

Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 7
Gains prédits des travailleurs étrangers temporaires de sexe masculin, 1996 à 2012

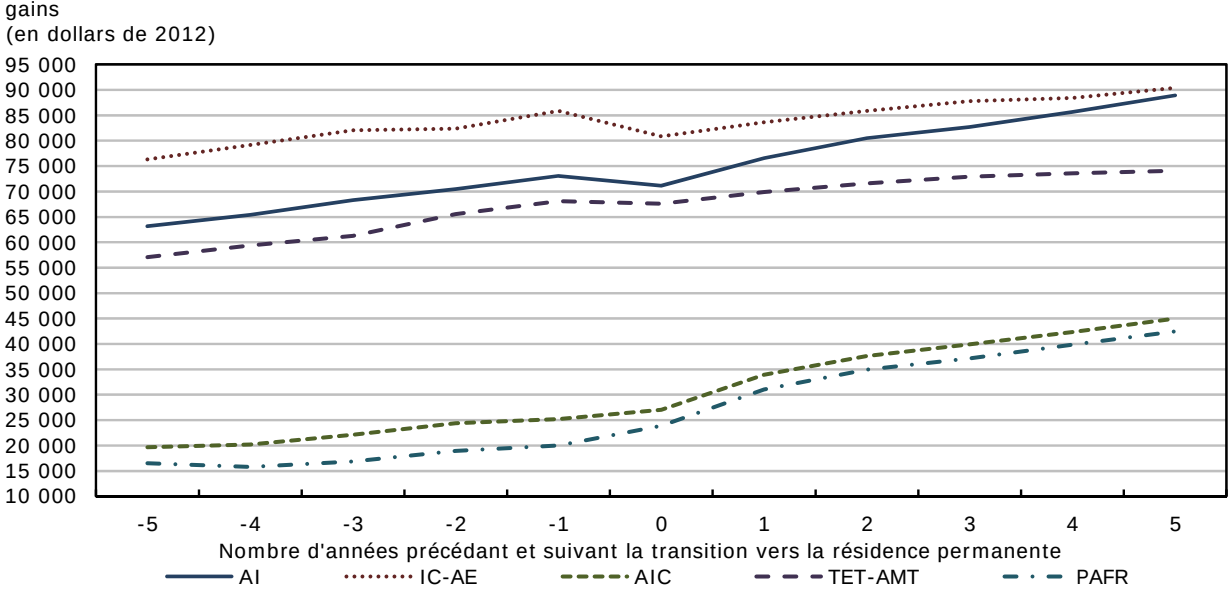

Notes : Les gains prédits sont fondés sur les estimations du modèle 2 dans le tableau 5. AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Graphique 8
Gains prédits des travailleurs étrangers temporaires de sexe féminin, 1996 à 2012

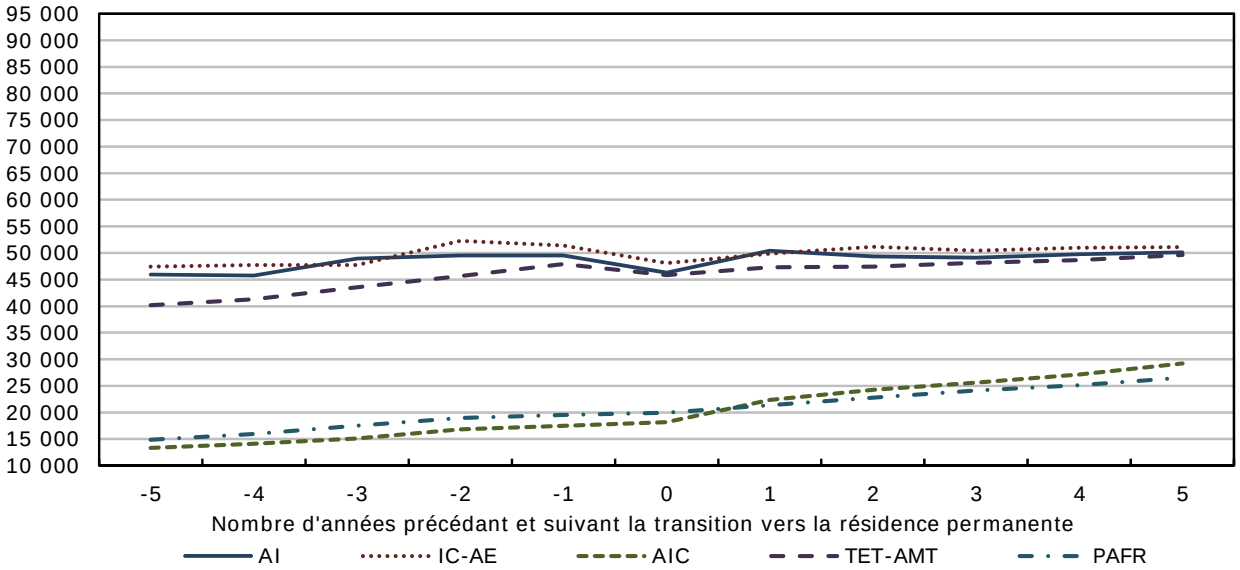

Notes : Les gains prédits sont fondés sur les estimations du modèle 2 dans le tableau 6. AI : accords internationaux; IC-AE : intérêts canadiens, avantages liés à l'emploi; AIC : autres intérêts canadiens; TET-AMT : travailleurs étrangers temporaires ayant un avis relatif au marché du travail; PAFR : Programme des aides familiaux résidants.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

5 Conclusion

Le bien-être économique des travailleurs étrangers temporaires (TET) au Canada a suscité une attention considérable ces dernières années, en particulier celui des TET peu qualifiés qui sont liés à un employeur précis aux termes d'un permis de travail restreint. Les TET hautement qualifiés, dont certains possèdent un permis de travail restreint, sont plus susceptibles d'évoluer dans un environnement économique différent. En raison de la mondialisation, de nombreuses multinationales de pays développés ont fait pression sur les gouvernements afin que davantage de TET hautement qualifiés soient admis dans leur pays, en soutenant que ces TET constituent un apport essentiel pour leur permettre de demeurer concurrentielles sur le marché mondial. En nous appuyant sur des recherches antérieures, nous avons formulé trois hypothèses concernant le rendement sur le marché du travail de cinq groupes de TET au cours des années qui précèdent et qui suivent leur transition vers la résidence permanente. Ces hypothèses ont été vérifiées à l'aide de modèles à effets fixes et d'un imposant ensemble de données administratives canadiennes.

Les résultats de la présente étude démontrent qu'on ne peut considérer les TET comme un groupe homogène. En effet, les TET des différentes catégories possèdent différents niveaux de compétence et de scolarité, en plus de gagner des salaires très différents et d'être assujettis à des conditions de travail différentes avant de changer de statut. Par conséquent, il n'y a aucune raison de s'attendre à ce que tous les TET expérimentent des changements similaires quant à leurs résultats sur le marché de travail après l'obtention de la résidence permanente. L'analyse multidimensionnelle réalisée dans le cadre de cette étude vient fortement corroborer cet argument.

Lorsque l'expérience accumulée sur le marché du travail canadien se traduit par une amélioration progressive des possibilités d'emploi pour les TET (c.-à-d. lorsque l'intégration de ces derniers au marché du travail suit une trajectoire lisse en l'absence de la résidence permanente), il est plausible que tout coude observé dans les taux d'emploi et les gains pendant ou après l'année au cours de laquelle les TET deviennent des résidents permanents soit attribuable à leur transition vers la résidence permanente. Cette étude a mis en lumière des éléments probants qui concordent avec ce point de vue dans le cas des TET du groupe Autres intérêts canadiens (AIC) qui détiennent généralement un permis de travail ouvert. Dans le cas des autres TET, il n'existe pas, de façon générale, d'éléments convaincants pour corroborer ce point de vue.

Bien que les gains des aides familiaux résidants de sexe masculin augmentent après la transition vers la résidence permanente, on ne sait pas très bien si l'obtention de la résidence permanente se traduit, pour eux, par une hausse du niveau de vie. La croissance de leurs gains peut être attribuable au simple fait qu'ils occupent un nouvel emploi assorti de modalités de rémunération différentes. Comme on s'y attendait, les aides familiaux résidants de sexe masculin ne quittent pas le marché du travail et maintiennent un taux de participation au marché du travail relativement constants, même après avoir obtenu la résidence permanente, qui les rend admissibles aux prestations et programmes sociaux. Les taux d'emploi de leurs homologues de sexe féminin semblent diminuer après la transition en raison, probablement, d'un changement de leur état matrimonial ou de la présence de jeunes enfants.

Les résultats de cette étude ont une incidence importante sur la littérature actuelle traitant des TET au Canada. Contrairement à ce que la plupart des études antérieures ont laissé entendre, le fait d'être lié à un employeur précis n'a pas les mêmes répercussions pour tous les TET présents au Canada[13]. Conformément aux deux hypothèses énoncées ci-dessus, les gains découlant de l'obtention de la résidence permanente semblent être plus importants pour les titulaires d'un permis de travail ouvert et pour les aides familiaux résidants que pour les TET hautement qualifiés.

13. Parmi les études canadiennes figurent celles d'Alboim (2009), d'Alboim et Cohl (2012), de Baglay et Nakache (2013), de Baxter (2010), de Fudge et MacPhail (2009), de Nakache et Dixon-Perera (2015), de Nakache et Kinoshita (2010), de Reitz (2010) et de Vosko (2014).

6 Tableau en annexe

Tableau 1 en annexe
Répartition des travailleurs étrangers temporaires selon le nombre d'années où les gains d'emploi totaux sont positifs dans l'échantillon, 1996 à 2012

Nombre d'années	Répartition	
	pourcentage	pourcentage cumulé
1	2,89	2,89
2	3,97	6,86
3	5,12	11,98
4	6,73	18,71
5	14,07	32,78
6	20,46	53,24
7	20,63	73,88
8	14,76	88,64
9	7,23	95,86
10	2,85	98,71
11	1,29	100,00

Note : Les nombres sont établis à partir de l'échantillon comprenant les travailleurs étrangers temporaires qui ont réalisé des gains totaux (T4 et T1) supérieurs à 1 000 $ (en dollars constants de 2012) au cours d'une année au moins pendant les périodes d'au plus cinq ans qui ont précédé et suivi la transition vers la résidence permanente.
Sources : Statistique Canada, fichier des résidents temporaires, fichier d'établissement des immigrants et Base de données canadienne sur la dynamique employeurs-employés.

Bibliographie

Alboim, N. 2009. *Adjusting the Balance: Fixing Canada's Economic Immigration Policies*. Toronto : Maytree.

Alboim, N. et K. Cohl. 2012. *Shaping the Future: Canada's Rapidly Changing Immigration Policies*. Toronto : Maytree.

Amuedo-Dorantes, C. et C. Bansak. 2011. « The impact of amnesty on labor market outcomes: A panel study using the Legalized Population Survey ». *Industrial Relations* 50 (3) : 443 à 471.

Baglay, S. et D. Nakache. 2013. « The implications of immigration federalism for non-citizens' rights and immigration opportunities: Canada and Australia compared ». *American Review of Canadian Studies* 43 (3) : 334 à 357.

Barcellos, S.H. 2010. *Legalization and the Economic Status of Immigrants*. RAND Labor and Population working paper series. Santa Monica, Californie : RAND Corporation.

Bauer, T.K. et A. Kunze. 2004. *The Demand for High-Skilled Workers and Immigration Policy*. IZA Discussion Paper Series, nº 999. Bonn, Allemagne : Institute for the Study of Labor.

Baxter, J. 2010. *Precarious Pathways: Evaluating the Provincial Nominee Programs in Canada*. Toronto : Commission du droit de l'Ontario.

Borjas, G.J. et M. Tienda. 1993. « The employment and wages of legalized immigrants ». *International Migration Review* 27 (4) : 712 à 747.

Bratsberg, B. et O. Raaum. 2011. « The labour market outcomes of naturalised citizens in Norway ». Dans *Naturalisation: A Passport for the Better Integration of Immigrants?* Paris : Éditions de l'OCDE. Disponible au lien suivant : http://dx.doi.org/10.1787/9789264099104-10-en.

Bratsberg, B., J.F. Ragan, Jr. et Z.M. Nasir. 2002. « The effect of naturalization on wage growth: A panel study of young male immigrants ». *Journal of Labor Economics* 20 (3) : 568 à 597.

Chiswick, B.R. 2005. *High Skilled Immigration in the International Arena*. IZA Discussion Paper Series, nº 1782. Bonn, Allemagne : Institute for the Study of Labor.

Citoyenneté et Immigration Canada. 2015. *Faits et chiffres, aperçu de l'immigration : Résidents temporaires, 2014*. 53 pages. Disponible au lien suivant : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/2014-Faits-chiffres-Temporaire.pdf (consulté le 2 mai 2017).

DeVoretz, D.J. et S. Pivnenko. 2005. « The economic causes and consequences of Canadian citizenship ». *Journal of International Migration and Integration* 6 (3) : 435 à 468.

Dumont, M., G. Rayp et P. Willemé. 2012. « The bargaining position of low-skilled and high-skilled workers in a globalising world ». *Labour Economics* 19 (3) : 312 à 319.

Fougère, D. et M. Safi. 2009. « Naturalization and employment of immigrants in France (1968-1999) ». *International Journal of Manpower* 30 (1/2) : 83 à 96.

Fudge, J. et F. MacPhail. 2009. « The Temporary Foreign Worker Program in Canada: Low-skilled workers as an extreme form of flexible labor ». *Comparative Labor Law and Policy Journal* 31 (1) : 101 à 141.

Gregory, R.G. 2014. *The Two-step Australian Immigration Policy and Its Impact on Immigrant Employment Outcomes*. IZA Discussion Paper Series, nº 8061. Bonn, Allemagne : Institute for the Study of Labor.

Hao, L. 2013. « Admission-group salary differentials in the United States: The significance of labor market institutional selection of high-skilled workers ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 39 (8) : 1337 à 1360.

Hotchkiss, J.L. et M. Quispe-Agnoli. 2009. *Employer Monopsony Power in the Labor Market for Undocumented Workers*. Federal Reserve Bank of Atlanta Working Paper Series, nº 2009-14d. Atlanta, Géorgie : Federal Reserve Bank of Atlanta.

Hou, F. et A. Bonikowska. 2016. « Selections before the selection: the earnings advantage of host-country work experience before permanent residence ». *International Migration Review.* DOI : 10.1111/imre.12310.

Howe, J. et R. Owens. 2016. « Part I: Introduction ». Dans *Temporary Labour Migration in the Global Era: The Regulatory Challenges*, éd. J. Howe and R. Owens, p. 3 à 43. Portland, Oregon : Hart Publishing.

Ivles, A. et R.M. King. 2012. « From immigrants to (non-)citizens: Political economy of naturalisations in Latvia ». *IZA Journal of Migration* 1 (14) : 1 à 23. DOI :10.1186/2193-9039-1-14.

Kapur, D. et J. McHale. 2005. « Sojourns and software: Internationally mobile human capital and high-tech industry development in India, Ireland, and Israel ». Dans *From Underdogs to Tigers: The Rise and Growth of the Software Industry in Brazil, China, India, Ireland, and Israel*, éd. A. Arora and A. Gambardella. Oxford : Oxford University Press.

Kerr, S.P., W.R. Kerr et W.F. Lincoln. 2014. « Firms and the Economics of Skilled Immigration ». Dans *Innovation, Policy and the Economy,* éd. W.R. Kerr, J. Lerner and S. Stern, Vol. 15, p. 115 à 152. Chicago : University of Chicago Press.

Kossoudji, S.A. et D.A. Cobb-Clark. 2002. « Coming out of the shadows: Learning about legal status and wages from the legalized population ». *Journal of Labor Economics* 20 (3) : 598 à 628.

Lofstrom, M., L. Hill et J. Hayes. 2010. *Did Employer Sanctions Lose Their Bite? Labor Market Effects of Immigrant Legalization*. IZA Discussion Paper Series, nº 4972. Bonn, Allemagne : Institute for the Study of Labor.

Lowell, L. et J. Avato. 2014. « The wages of skilled temporary migrants: Effects of visa pathways and job portability ». *International Migration* 52 (3) : 85 à 98.

Lozano, F. et T.A. Sorensen. 2011. *The Labor Market Value to Legal Status*. IZA Discussion Paper Series, nº 5492. Bonn, Allemagne : Institute for the Study of Labor.

Lu, Y., et F. Hou. 2017. *Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014*. Direction des études analytiques : documents de recherche, nº 389. Produit nº 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Meissner, F. et S. Vertovec. 2015. « Comparing super-diversity ». *Ethnic and Racial Studies* 38 (4) : 541 à 555.

Nakache, D. et L. Dixon-Perera. 2015. *Temporary or Transitional? Migrant Workers' Experiences with Permanent Residence in Canada*. Étude de l'IRPP nº 55. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Nakache, D. et P.J. Kinoshita. 2010. *The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-term Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns?* Étude de l'IRPP nº 5. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

Orrenius, P.M. et M. Zavodny. 2006. *Does Immigration Affect Wages? A Look at Occupation-level Evidence*. IZA Discussion Paper Series, nº 2481. Bonn, Allemagne : Institute for the Study of Labor.

Reitz, J.G. 2010. « Selecting immigrants for the short term: Is it smart in the long run? ». *Policy Options*. 1er juillet. Disponible au lien suivant : http://policyoptions.irpp.org/magazines/immigration-jobs-and-canadas-future/selecting-immigrants-for-the-short-term-is-it-smart-in-the-long-run/ (consulté le 12 mai 2017).

Saxenian, A. 2002. « Silicon Valley's new immigrant high-growth entrepreneurs ». *Economic Development Quarterly* 16 (1) : 20 à 31.

Sisk, B. 2012. *Does Legalization Improve the Occupational Mobility Trajectories of Unauthorized Latin American Immigrants?* BORDERS Awards in Immigration Research : New Immigrant Survey Final Report. Tucson, Arizona : BORDERS.

Steigleder, Q. et C. Sparber. 2015. *The Effect of Legal Status on Immigrant Wages and Occupational Skills*. Economics Faculty Working Papers, nº 47. Hamilton, New York : Colgate University. 23 pages. Disponible au lien suivant : http://commons.colgate.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1046&content=econ_facschol (consulté le 2 mai 2017).

Steinhardt, M.F. 2012. « Does citizenship matter? The economic impact of naturalizations in Germany ». *Labour Economics* 19 (6) : 813 à 823.

Vertovec, S. 2007. « Super-diversity and its implications ». *Ethnic and Racial Studies* 30 (6) : 1024 à 1054.

Vosko, L.F. 2014. « Tenuously unionised: Temporary migrant workers and the limits of formal mechanisms designed to promote collective bargaining in British Columbia ». *Industrial Law Journal* 43 (4) : 451 à 484.

Zhou, H. et S. Lee. 2013. « Effects of US citizenship on wages of Asian immigrant women ». *International Journal of Social Welfare* 22 (4) : 420 à 430.

Zurn, P. et J.-C. Dumont. 2008. *Health Workforce and International Migration: Can New Zealand Compete?* Documents de travail de l'OCDE sur la santé, nº 33. Paris : Éditions de l'OCDE.